

## I - Liste des pièces à fournir ou remplir le jour de l'inscription

Fiche renseignements élèves (sera fournie le jour de l'inscription)

Deux documents à imprimer, renseigner et amener à l'inscription :

- Demande d'inscription à l'internat (CPGE seulement). Pour les ATS, prévoir un courrier de motivation, les places étant limitées
- Fiche d'urgence infirmerie

Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'élève

Attestation de la journée défense et citoyenneté (uniquement pour les BTS)

Eventuellement, un courrier d'informations confidentielles sous enveloppe fermée pour l'infirmerie

Pour les boursiers de l'enseignement supérieur, le document « attribution conditionnelle ».

Deux Relevés d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant

Pour les demi-pensionnaires: un règlement de 76,20 € (soit 20 repas) sera demandé pour la création de la carte de restauration pour la rentrée. Le règlement pourra se faire par CB, chèque, espèces, virement bancaire ou prélèvement automatique au bureau de l'intendance (les internes ne sont pas concernés, ils recevront en octobre une première facture)

Un chèque de 7 euros à l'ordre du foyer socio éducatif

Cette cotisation a un caractère facultatif. Votre versement constitue un soutien au Lycée pour les services qu'il offre à tous les élèves (notamment Cafétéria, jeux, clubs, œuvres sociales, assurances ). Préciser le nom et la classe de l'élève au dos du chèque

Pour les CPGE, une double inscription en L1 à l'université Champollion est obligatoire, les informations seront données lors de l'inscription à Rascol. (NB, cette inscription ne nécessite pas le passage par Parcoursup).

## III – Documents à apporter à la rentrée de septembre

Copie des résultats du bac

Copie des résultats du BTS ou DUT (pour les ATS)

## IV - Liste des documents à retrouver sur l'ENT de Rascol

Jours et heures d'inscription BTS et CPGE

Information intendance

Calendrier des dates de rentrée scolaire

Règlement de l'internat (CPGE)

Information Foyer socio-éducatif